Machine Translated by Google

Les Nations Unies FCCC/CP/2026/L.8–FCCC/PA/CMA/2026/L.12

Framework Convention on Climate Change

Distribution : Limitée
21 novembre 2026

Original : anglais

Conférence des Parties
Trente et unième session
Antalya, 9-20 novembre 2026
Point 2(f) de l'ordre du jour
Questions d'organisation
Organisation du travail, y compris pour les sessions des organes subsidiaires

Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties à l'Accord de Paris
Huitième session
Antalya, 9-20 novembre 2026
Point 2(c) de l'ordre du jour
Questions d'organisation
Organisation du travail, y compris pour les sessions des organes subsidiaires

Questions relatives à l'action pour l'autonomisation climatique

Proposition du président

Projet de décision -/CP.31 -/CMA.8

Plan d’action pour 2027-2031 dans le cadre du programme de travail de Glasgow sur l’action pour l’autonomisation climatique

La Conférence des Parties et la Conférence des Parties agissant en qualité de réunion des Parties à l'Accord de Paris,

Rappelant les articles 4 et 6 de la Convention et l’article 12 de l’Accord de Paris,

Reconnaissant que les changements climatiques constituent une préoccupation commune à l’humanité, les Parties devraient, lorsqu’elles prennent des mesures pour lutter contre les changements climatiques, respecter, promouvoir et prendre en considération leurs obligations respectives en matière de droits humains, de droit à la santé, de droits des peuples autochtones, des communautés locales, des migrants, des enfants, des personnes handicapées et des personnes en situation de vulnérabilité, de droit au développement, ainsi que d’égalité des sexes, d’autonomisation des femmes et d’équité intergénérationnelle.

Rappelant les décisions 18/CP.26, 23/CP.27, 22/CMA.3 et 22/CMA.4,

Reconnaissant que l’Action pour l’autonomisation climatique joue un rôle clé dans la promotion des changements de modes de vie, d’attitudes et de comportements nécessaires pour favoriser un développement durable, résilient face au changement climatique et à faibles émissions,

Affirmant le rôle clé d'un large éventail de parties prenantes, telles que les gouvernements nationaux, régionaux et locaux, les établissements d'enseignement et culturels, les musées, le secteur privé, les organisations intergouvernementales, les organisations non gouvernementales, les organisations internationales, les décideurs, les scientifiques, les médias, les journalistes, les enseignants, les jeunes et les peuples autochtones
Les peuples, les communautés locales, les défenseurs de l'environnement et les femmes jouent un rôle essentiel pour garantir l'action en faveur de l'autonomisation climatique.

Reconnaissant l’intérêt et l’engagement croissants des jeunes dans l’action climatique et leur rôle crucial en tant qu’agents du changement, et appelant à un renforcement de leur participation aux processus de lutte contre les changements climatiques et à la pleine exploitation du potentiel de l’action pour le climat
Autonomisation climatique,

Please recycle

Machine Translated by Google

1. Nous saluons la conclusion de l'examen à mi-parcours du programme de travail de Glasgow sur Action pour l'autonomisation climatique à la soixante-cinquième session de l'Organe subsidiaire pour Mise en œuvre1 et affirmer que le programme de travail de Glasgow continue de fournir le cadre et la base des activités liées à la mise en œuvre de l'Action pour l'autonomisation climatique conformément aux dispositions de la Convention et de l'Accord de Paris ;

2. Prenez note du rapport de synthèse annuel pour 2026 du secrétariat sur les progrès accomplis dans mise en œuvre des activités du programme de travail de Glasgow², qui comprend des informations sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre du plan d'action 2022-2026 du programme de travail de Glasgow programme; [3]

3. Adopter le plan d'action pour 2027-2031 dans le cadre du programme de travail de Glasgow, tel qu'il figure en annexe ;

4. Réaffirmer l'importance des six éléments du Plan d'action pour l'autonomisation climatique – éducation, formation, sensibilisation du public, participation du public, accès du public à l'information et coopération internationale sur le changement climatique – pour atteindre l'objectif de la Convention et les buts de l'Accord de Paris et conviennent que le plan d'action pour 2027– Le programme de travail de Glasgow pour 2031 sera mis en œuvre de manière à favoriser les six éléments de l'action pour l'autonomisation climatique de manière équilibrée ;

5. Rappelons que le programme de travail de Glasgow sera guidé par une approche axée sur les pays, le rapport coût-efficacité, la flexibilité, une approche intergénérationnelle et tenant compte des questions de genre, une approche progressive intégrant les activités d'Action pour l'autonomisation climatique dans les programmes et stratégies de lutte contre le changement climatique, la promotion des partenariats, des réseaux et des synergies, en particulier entre les conventions, une approche interdisciplinaire, multisectorielle, multipartite et participative, une approche holistique et systématique, et les principes du développement durable ;

6. Soulignez que le plan d'action pour 2027-2031 dans le cadre du programme de travail de Glasgow devrait être mise en œuvre de manière inclusive, intergénérationnelle et sensible au genre ;

7. Affirmer que les Parties et les parties prenantes non-partites, lors de la conception et de la mise en œuvre Les activités d'Action pour l'autonomisation climatique, y compris celles du plan d'action pour 2027– Dans le cadre du programme de travail de Glasgow, et conformément aux priorités, aux besoins et à la situation nationale, il convient d'appliquer des approches sociétales globales permettant, le cas échéant, la participation pleine, significative et égale de tous les membres de la société, y compris les enfants et les jeunes, toutes les femmes et les filles, les personnes âgées, les peuples autochtones, les communautés locales et les personnes de la communauté. personnes d'ascendance africaine, défenseurs de l'environnement, migrants, personnes handicapées et personnes en situation de vulnérabilité ;

8. Reconnaître que garantir la disponibilité et l'accès à des ressources financières et à un soutien technique suffisants pour mettre en œuvre adéquatement l'Action pour l'autonomisation climatique demeure un défi pour toutes les Parties, mais particulièrement pour les pays en développement ;

9. Rappelons que, dans le cadre du programme de travail de Glasgow :6

(un) Les partis et les parties prenantes non partisanes concernées ont été invités à participer et à soutenir la mise en œuvre du programme de travail de Glasgow tout en maintenant une approche axée sur les pays ;

(b) Les institutions et organisations multilatérales et bilatérales, y compris les entités opérationnelles du Mécanisme financier, le cas échéant, ont été invitées à apporter un soutien financier aux activités d'Action pour l'autonomisation climatique ;

(c) Les organisations intergouvernementales et non gouvernementales en mesure de le faire ont été encouragées à fournir un soutien technique ou financier à Action pour le climat. Activités d'autonomisation ;

[1] Voir le paragraphe 11(g) des décisions 18/CP.26 et 22/CMA.3.

2 FCCC/SBI/2026/20.

3 Contenu dans l'annexe aux décisions 23/CP.27 et 22/CMA.4.

4 Quatrième paragraphe du préambule des décisions 18/CP.26 et 22/CMA.3.

[5] Paragraphe 3 de l'annexe aux décisions 18/CP.26 et 22/CMA.3.

[6] Paragraphes 5, 6, 9 et 10 des décisions 18/CP.26 et 22/CMA.3.

Machine Translated by Google

d) Le secrétariat a été prié de promouvoir les partenariats avec d'autres organisations, le secteur privé et les donateurs afin de soutenir la mise en œuvre du programme de travail de Glasgow ;

10. Affirmer que les dispositions visées au paragraphe 9 ci-dessus s'appliquent également dans le cadre du plan d'action pour 2027-2031 au titre du programme de travail de Glasgow ;

11. Il convient de souligner la nécessité de renforcer les efforts visant à promouvoir et à soutenir l'intégrité de l'information sur les changements climatiques ;

12. Reconnaître le rôle central de l'équité et des meilleures données scientifiques disponibles pour une action et une élaboration de politiques climatiques efficaces, telles que fournies par le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat ;

13. Reconnaître également la nécessité de promouvoir l'éducation aux changements climatiques comme un processus d'apprentissage tout au long de la vie, notamment en examinant comment améliorer les impacts éducatifs et quelles stratégies et outils ciblés peuvent être utilisés pour garantir l'accès à l'éducation des personnes en situation de vulnérabilité, en particulier les enfants et les jeunes, les personnes âgées et les personnes handicapées ;

14. Demander au secrétariat d'inclure dans chaque rapport de synthèse annuel au titre du programme de travail de Glasgow des informations sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre des activités prévues dans le plan d'action pour 2027-2031 au titre du programme de travail de Glasgow ;

Inviter les Parties et les parties non parties à soumettre au secrétariat, avant le 31 mars de chaque année pour la durée du plan d'action 2027-2031 dans le cadre du programme de travail de Glasgow, via le portail de soumission, des suggestions pour structurer le Dialogue annuel sur l'action pour l'autonomisation climatique, telles que des intervenants proposés et des questions directrices, afin d'améliorer l'efficacité du Dialogue pour répondre aux besoins des Parties et de la communauté plus large de l'action pour l'autonomisation climatique ;

16. Inviter également les Parties et les parties prenantes non étatiques à soumettre des informations, avant le 31 juillet de chaque année, via le portail de soumission, sur les progrès accomplis, les difficultés rencontrées et les améliorations apportées en lien avec mise en œuvre du plan d'action pour l'autonomisation climatique, notamment en ce qui concerne l'accessibilité et la disponibilité du soutien financier et technique, et toute autre information qu'ils jugent pertinente pour la mise en œuvre des activités relevant du programme de travail de Glasgow et de son plan d'action,
en tant qu'élément de chaque rapport de synthèse annuel au titre du programme de travail de Glasgow, en vue des rapports de synthèse annuels informant les Parties dans le cadre de l'examen final des progrès accomplis dans le cadre du programme de travail de Glasgow lors de la soixante-quatorzième session de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre (juin 2031) ;8

17. Prendre note des incidences budgétaires estimées des activités à entreprendre par le secrétariat mentionné au paragraphe 14 ci-dessus et dans les tableaux 1 à 4 de l'annexe ;

18. Demander que les actions du secrétariat prévues par la présente décision soient entreprises sous réserve de la disponibilité des ressources financières.

[7] https://submissions.unfccc.int.

8 Voir le paragraphe 11(g) des décisions 18/CP.26 et 22/CMA.3.

Machine Translated by Google

Annexe

Plan d'action pour 2027-2031 dans le cadre du programme de travail de Glasgow sur l'action pour l'autonomisation climatique

[Anglais seulement]*

1. Le plan d'action pour 2027-2031 dans le cadre du programme de travail de Glasgow sur l'action pour l'autonomisation climatique (ACE) définit des activités à court terme, claires et assorties d'échéances précises dans les quatre domaines prioritaires du programme de travail de Glasgow1 (voir tableaux 1 à 4)2 visant à combler les lacunes et à relever les défis liés à la mise en œuvre des six éléments d'ACE3 et à créer des opportunités pour accélérer leur mise en œuvre.

2. Les Parties, le secrétariat, les organes constitués de la CCNUCC et les organisations compétentes sont invités à entreprendre les activités prévues dans le plan d'action, le cas échéant.

3. Le plan d'action sera mis en œuvre de manière à faire progresser la mise en œuvre de les six éléments ACE de manière équilibrée.

4. Les objectifs des domaines prioritaires (cohérence des politiques ; action coordonnée ; outils et soutien ; et suivi, évaluation et rapports)4 sont les suivants :

(a) En ce qui concerne la cohérence des politiques, afin de renforcer la coordination des travaux menés dans le cadre de l'ACE, en reconnaissant que les activités liées à l'ACE sont également réalisées dans le cadre de groupes de travail qui font partie du processus de la CCNUCC, ainsi que dans le cadre de cadres et de processus du système des Nations Unies et dans de multiples secteurs et stratégies au niveau national ;

(b) En ce qui concerne l'action coordonnée, continuer à bâtir des partenariats intergénérationnels, stratégiques, opérationnels, multiniveaux et multipartites à long terme qui rassemblent différentes expertises, ressources et connaissances pour accélérer la mise en œuvre de l'ACE ;

(c) En ce qui concerne les outils et le soutien, afin d'améliorer l'accès aux outils et au soutien pour le renforcement des capacités et la sensibilisation des Parties, des points focaux nationaux ACE et des non-Parties parties prenantes du parti concernant l'ACE ;

(d) En ce qui concerne le suivi, l'évaluation et l'établissement de rapports, renforcer le suivi, l'évaluation et l'établissement de rapports sur la mise en œuvre des six éléments de l'ACE à tous les niveaux, en fonction des priorités, des besoins et des circonstances nationales spécifiques des Parties.

* Le rapport de la session sera disponible dans les six langues officielles.

1 Voir la décision 18/CP.26, annexe, chap. III; et 22/CMA.3, annexe, chap. III.

2 Abréviations utilisées dans les tableaux : COP = Conférence des Parties, SB = sessions de la filiale corps.

3 Voir la décision 18/CP.26, annexe, chap. IV; et 22/CMA, annexe, chap. IV.

4 Conformément aux décisions 18/CP.26, annexe, paragraphes 6, 9, 11 et 15 ; et 22/CMA.3, annexe, paragraphes 6, 9, 11 et 15.

Machine Translated by Google

Tableau 1

Domaine prioritaire A : cohérence des politiques

Activité	Entité ou entités responsables	Chronologie	Livrables/résultats	Niveau de mise en œuvre
A.1 Renforcer la coordination des travaux de l'ACE dans le cadre de la CCNUCC et d'autres cadres et processus pertinents des Nations Unies, internationaux et régionaux	Direction : secrétariat	En cours COP 36 (2031)	A.1.1 Cartographier et analyser les travaux relatifs à l'éducation à l'enfance et à la citoyenneté (EEC) menés par les organes constitués et dans le cadre des programmes et axes de travail de la CCNUCC, notamment en identifiant les lacunes, les besoins et les bonnes pratiques, ainsi que les mandats liés à l'EEC des cadres et processus pertinents des Nations Unies et internationaux et régionaux, y compris le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et l'Éducation au développement durable à l'horizon 2030, afin de renforcer la cohérence de leurs efforts, la cartographie et l'analyse servant de contribution aux activités pertinentes menées dans le cadre du présent plan d'action. qui sera mis à la disposition des Parties et des autres parties prenantes dans le rapport de synthèse annuel au titre du programme de travail de Glasgow	International
	Direction : secrétariat Participants : Parties, Organes constitués par la CCNUCC, organisations concernées	2027 2029 2031	A.1.2 Organiser et tenir trois réunions interactives, en format virtuel ou hybride, à l'intention des représentants des organes constitués et des programmes et groupes de travail de la CCNUCC afin de faciliter le partage d'expériences et de leçons tirées de la mise en œuvre de l'ACE et de renforcer les capacités pour l'ACE, l'une des réunions devant porter sur les moyens d'améliorer la compréhension du rôle des peuples autochtones, des communautés locales, des enfants et des jeunes et des personnes handicapées dans l'accélération de la mise en œuvre de l'ACE et la promotion du partage intergénérationnel des connaissances, Les résultats des réunions devront être inclus dans le rapport de synthèse annuel dans le cadre du programme de travail de Glasgow.	International
	Direction : secrétariat Participants : partis, points focaux nationaux ACE	En cours COP 36 (2031)	A.1.3 Offrir aux points focaux nationaux sur l'ACE et aux points focaux et négociateurs des autres processus de la CCNUCC, dans le cadre des forums existants, des possibilités de sensibiliser davantage les participants à l'ACE et de renforcer les liens entre les travaux sur l'ACE et les travaux menés dans le cadre d'autres axes de travail de la CCNUCC.	International
	En première ligne : points focaux nationaux ACE, partis Contribution : secrétariat	En cours COP 36 (2031)	A.1.4 Promouvoir la cohérence et les liens avec les activités liées aux ACE dans le cadre, entre autres, du plan d'action de Belém pour l'égalité des sexes 2026-2034, un plans de travail dans le cadre de la Plateforme pour les communautés locales et les peuples autochtones et autres travaux pertinents dans le cadre du processus de la CCNUCC, le cas échéant et conformément aux mandats pertinents	International
	Invitation à : COP Présidence Contributeurs : secrétariat, Parties, acteurs infranationaux, organisations concernées	COP 32 (2027)	A.1.5 Organiser et tenir un événement de haut niveau en cours de session sur les systèmes éducatifs en tant que vecteur d'action climatique, couvrant notamment les programmes d'études sur le climat, l'accès à l'information climatique fondée sur les meilleures données scientifiques disponibles et le renforcement de la résilience et de la capacité d'adaptation des infrastructures scolaires et des environnements d'apprentissage,	International

Machine Translated by Google

Activité	Entité ou entités responsables	Chronologie	Livrables/résultats	Niveau de mise en œuvre
			en tenant compte des savoirs traditionnels, des connaissances des peuples autochtones et des systèmes de connaissances locaux	
	Direction : secrétariat Participants : partis, points focaux nationaux ACE, points focaux sous Nations Unies et cadres et processus internationaux et régionaux, organisations des Nations Unies, organisations compétentes	En cours COP 36 (2031)	A.1.6 Partage des bonnes pratiques et des exemples de mise en œuvre de l'ACE lors du Dialogue ACE et des réunions de réseautage informelles organisées par le secrétariat, en vue de favoriser la cohérence et la coopération.	International
	Principaux partis : nationaux Points focaux de l'ACE Contributeurs : United Nations Unies et cadres et processus internationaux et régionaux, Nations Unies Organisations nationales, organisations pertinentes	En cours COP 36 (2031)	A.1.7 Partage des bonnes pratiques et des exemples de mise en œuvre de l'ACE par le biais de dialogues aux niveaux national et régional en vue de favoriser la cohérence	Régional, national
A.2 Renforcer l'intégration de l'ACE dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques, plans, stratégies et actions nationales en matière de climat	Direction : secrétariat Contribution des parties prenantes et des organisations concernées	En cours COP 36 (2031)	A.2.1 Identifier les bonnes pratiques d'intégration des éléments de l'ACE dans les politiques, plans, stratégies et actions nationales relatives aux changements climatiques, notamment les considérations reflétées au onzième paragraphe du préambule de l'Accord de Paris – qui, reconnaissant que les changements climatiques constituent une préoccupation commune à l'humanité, stipule que les Parties doivent, lorsqu'elles prennent des mesures pour lutter contre les changements climatiques, respecter, promouvoir et prendre en compte leurs obligations respectives en matière de droits humains, de droit à la santé, de droits des peuples autochtones, des communautés locales, des migrants, des enfants, des personnes handicapées et des personnes en situation de vulnérabilité, ainsi que de droit au développement, d'égalité des sexes, d'autonomisation des femmes et d'équité intergénérationnelle – dans le contexte de l'ACE, et en rendre compte dans le rapport de synthèse annuel au titre du programme de travail de Glasgow	International
	En tête : les partis Contributeur : national Points focaux ACE, organisations pertinentes	En cours COP 36 (2031) Mars 2029 (soumission)	A.2.2 Identifier les conditions favorables et les dispositifs institutionnels nécessaires à l'élaboration et à la mise en œuvre d'une stratégie nationale pour l'ACE couvrant les six éléments de l'ACE, en fonction des capacités et des circonstances nationales respectives, le cas échéant, et résumer les conclusions, sur une base volontaire, dans une contribution destinée à éclairer l'atelier au titre du livrable/résultat A.2.4 ci-dessous	National

Machine Translated by Google

Activité	Entité ou entités responsables	Chronologie	Livrables/résultats	Niveau de mise en œuvre
	Principaux acteurs : partis, organisations concernées	En cours COP 36 (2031)	A.2.3 Faciliter les échanges volontaires entre pairs afin de fournir des orientations techniques et de fond aux points focaux nationaux ACE pour leur participation aux processus et à l'élaboration de politiques nationales pertinentes, ainsi que pour le développement de cadres politiques, tels que les stratégies nationales ACE, en fonction du contexte national.	International, régional
	Direction : secrétariat	SB 70 (2029)	A.2.4 Organisation d'un atelier interactif, qui se tiendra lors de l'ACE 2029 Dialogue sur l'élaboration et la mise en œuvre de politiques, de plans, de stratégies et d'actions nationales en matière de changement climatique, selon une approche claire, inclusive, intergénérationnelle et sensible au genre	International

une décision 7/CP.30, annexe.

Tableau 2

Domaine prioritaire B : action coordonnée

Activité	Entité ou entités responsables	Chronologie	Livrables/résultats	Niveau de mise en œuvre
B.1 Renforcement de la coordination et des dispositifs institutionnels nationaux en matière de mise en œuvre de l'ACE	Acteurs clés : les partis, en particulier les ministères compétents en matière d'ACE, et les points focaux nationaux pour l'ACE Contributeurs : organisations concernées	En cours COP 36 (2031)	B.1.1 Élaborer ou tirer parti des outils et programmes nationaux existants pour coordonner les activités liées à l'ACE et inclure, le cas échéant, des informations sur ces outils et programmes et leur fonctionnement dans les rapports et communications pertinents au titre de la CCNUCC.	National
	Direction : secrétariat Participants : Parties, points focaux nationaux ACE, organisations concernées	SB 66 (2027)	B.1.2 Organisation d'un atelier, qui se tiendra lors du Dialogue ACE 2027, qui comprendra des discussions en petits groupes régionaux, visant à partager les bonnes pratiques et les enseignements tirés concernant les outils et programmes nationaux de coordination des activités liées aux enfants ayant des expériences négatives dans l'enfance (ACE).	International
	Principaux partis : nationaux Points focaux de l'ACE Participants : organisations concernées, populations autochtones Peuples, communautés locales, chefs traditionnels, défenseurs de l'environnement	En cours COP 36 (2031)	B.1.3 Organisation d'ateliers et élaboration d'outils pour la mise en œuvre des six éléments de l'ACE dans les secteurs concernés, visant à promouvoir des services résilients au climat et à sensibiliser à l'adaptation, aux pertes et aux dommages, le cas échéant	National, infranational

Machine Translated by Google

Activité	Entité ou entités responsables	Chronologie	Livrables/résultats	Niveau de mise en œuvre
B.2 Renforcer la coopération régionale grâce à un accès facilité, des dialogues, ateliers et consultations régionaux inclusifs, virtuels et en présentiel, organisés avant le Dialogue ACE, en tirant parti des forums existants tels que ceux des centres de collaboration régionaux de la CCNUCC et des semaines climatiques de la CCNUCC, le cas échéant, ainsi que des pôles ACE locaux qui s'appuient sur les initiatives locales, améliorer la mise en œuvre du programme de travail de Glasgow au niveau régional	Principaux acteurs : partis, organisations concernées Contribution : secrétariat	En cours COP 36 (2031)	B.2.1 Organiser des dialogues régionaux et d'autres échanges, le cas échéant, en amont de chaque Dialogue ACE, afin de faciliter le partage des bonnes pratiques, la cartographie des activités ACE et l'engagement des réseaux et organisations régionaux concernés, en vue d'identifier et de faciliter la coordination des activités ACE à tous les niveaux, et de partager les résultats de ces dialogues et échanges. le dialogue ACE	Régional
B.3 Promouvoir le développement de réseaux et de plateformes régionaux, nationaux et locaux soutenant les activités de l'ACE aux niveaux régional, national et local et encourager la participation de tous les membres de la société, y compris ceux visés au paragraphe 7 des décisions -/CP.31a et -/CMA.8,b dans le développement et la mise en œuvre des activités ACE, et le renforcement des capacités à cet égard	Principaux partis : nationaux Points focaux de l'ACE Contribution : secrétariat, organisations concernées	En cours COP 36 (2031)	B.3.1 Réaliser des analyses, des évaluations et des cartographies des réseaux et plateformes régionaux, nationaux et locaux qui soutiennent la mise en œuvre des activités ACE, en associant des représentants de ces réseaux et plateformes à l'identification et à la coordination des activités ACE aux niveaux régional, national et local, et en synthétisant, sur une base volontaire, les résultats dans une contribution destinée à éclairer le rapport de synthèse annuel du programme de travail de Glasgow	Régional, national, local

un projet de décision intitulé « Plan d'action pour 2027-2031 dans le cadre du programme de travail de Glasgow » proposé au titre du point 2 f) de l'ordre du jour de la Conférence des Parties à sa trente et unième session.

b Projet de décision intitulé « Plan d'action pour 2027-2031 dans le cadre du programme de travail de Glasgow », proposé au titre du point 2 c) de l'ordre du jour de la Conférence des Parties agissant comme réunion de la Les parties à l'Accord de Paris à sa huitième session.

Tableau 3

Domaine prioritaire C : outils et assistance

Activité	Entité ou entités responsables	Chronologie	Livrables/résultats	Niveau de mise en œuvre
C.1 Renforcement des capacités et des compétences des points focaux nationaux ACE	Direction : secrétariat Participants : partis, centre national ACE	En cours COP 36 (2031)	C.1.1 Renforcer les capacités et multiplier les occasions d'échanges entre pairs parmi les points focaux nationaux de l'ACE en ce qui concerne coordination avec les réseaux et plateformes régionaux et locaux sur ACE	International, régional

Machine Translated by Google

Activité	Entité ou entités responsables	Chronologie	Livrables/résultats	Niveau de mise en œuvre
	points, organisations pertinentes		La mise en œuvre a eu lieu, par exemple, lors du Dialogue ACE, des semaines sur le climat de la CCNUCC et de réunions de réseautage informelles en format virtuel ou hybride. par le secrétariat	
C.2 Faciliter la participation inclusive et sûre de tous les membres de la société, y compris ceux visés au paragraphe 7 des décisions -/CP.31a et -/CMA.8,b, à l'action climatique	Direction : secrétariat	En cours COP 36 (2031)	C.2.1 Offrir aux enfants, aux jeunes et aux personnes handicapées la possibilité de contribuer aux discussions pertinentes, notamment lors du Dialogue ACE, des séances de réseautage et des ateliers de renforcement des capacités destinés aux points focaux nationaux ACE, afin de mettre en valeur leur contribution à l'action climatique	International
	Direction : secrétariat	2028	C.2.2 Mise à jour et compilation des lignes directrices et des bonnes pratiques existantes incluses dans le rapport de synthèse 2024 du programme de travail de Glasgow concernant l'éducation et l'autonomisation des enfants en matière d'action climatique, en accordant une attention particulière à l'égalité des sexes et à l'inclusion des personnes handicapées.	International
	Principaux partis : nationaux Points focaux de l'ACE Contribution : secrétariat, organisations concernées	En cours COP 36 (2031)	C.2.3 Améliorer les mécanismes de participation inclusive à la prise de décision et à l'action en matière de climat pour tous les membres de la société, y compris ceux visés au paragraphe 7 des décisions -/CP.31d et -/CMA.8,e, et synthétiser, sur une base volontaire, les informations pertinentes dans une contribution destinée à éclairer le rapport de synthèse annuel au titre des travaux de Glasgow programme	National
	Direction : secrétariat, Partis, points focaux nationaux ACE, organisations concernées	En cours COP 36 (2031) SB 68 (2028)	C.2.4 Organisation d'ateliers interactifs, notamment lors du Dialogue ACE de 2028, visant à faciliter le partage d'expériences et de ressources en matière de participation inclusive de tous les membres de la société, en particulier les peuples autochtones, les communautés locales, les enfants et les jeunes, et les personnes handicapées, à l'élaboration et à la mise en œuvre des activités ACE à tous les niveaux.	International, régional, national
	En tête : les partis	En cours COP 36 (2031)	C.2.5 Inviter les Parties à inclure dans leurs rapports réguliers au titre de la CCNUCC des informations sur les mesures prises pour appuyer les contributions de des scientifiques, des journalistes, des éducateurs et des défenseurs de l'environnement afin de garantir l'accès à une information climatique fiable et précise, fondée sur les meilleures données scientifiques disponibles.	National
C.3 Renforcer l'action à plusieurs niveaux menée par les points focaux nationaux ACE et tous les membres de la société, y compris ceux visés au paragraphe 7 des décisions -/CP.31f et -/CMA.8g	Direction : secrétariat Contribution des parties prenantes : Parties, organisations concernées, institutions financières multilatérales et bilatérales	En cours COP 36 (2031)	C.3.1 Inscrire dans le rapport de synthèse annuel du programme de travail de Glasgow l'appui, notamment financier, fourni à la participation des points focaux nationaux ACE et des parties prenantes non étatiques, y compris les représentants des organisations de la société civile et des organisations communautaires, aux réunions internationales telles que le Dialogue ACE et les sessions des organes subsidiaires et directeurs.	International

Machine Translated by Google

Activité	Entité ou entités responsables	Chronologie	Livrables/résultats	Niveau de mise en œuvre
	Direction : secrétariat, Parties, acteurs infranationaux, organisations concernées	En cours COP 36 (2031)	C.3.2 Organiser des échanges entre pairs sur les bonnes pratiques et les méthodologies pour une participation et une autonomisation efficaces du public en matière de politique et d'action climatiques, en appliquant une approche inclusive, intergénérationnelle et sensible au genre, notamment sur la manière d'intégrer l'action locale et communautaire dans la politique et l'action climatiques nationales.	International, régional, national, infranational
	Principaux acteurs : partis politiques, organisations concernées, entités du secteur privé Contributeurs : établissements d'enseignement supérieur	En cours COP 36 (2031)	C.3.3 Proposer des formations aux acteurs de la société civile, notamment aux représentants de groupes sous-représentés, afin de favoriser l'esprit d'entreprise et de développer leurs compétences en matière de leadership et d'innovation, contribuant ainsi à renforcer leur capacité à participer à la mise en œuvre de l'action climatique.	National
	Principaux partis : nationaux Points focaux ACE, organisations concernées, y compris les acteurs culturels Contribution : secrétariat	En cours COP 36 (2031)	C.3.4 Mener des campagnes de communication dédiées à l'ACE, notamment en compilant et en diffusant des informations sur les bonnes pratiques et les ressources relatives à la mise en œuvre des six éléments de l'ACE et présenter l'information de manière accessible et l'adapter aux contextes locaux, le cas échéant.	International, régional, national
C.4 Garantir au public l'accès à des informations climatiques fiables et précises et lui assurer des compétences adéquates en matière de culture climatique	En tête : les partis Contributeurs : organisations concernées	En cours COP 36 (2031)	C.4.1 Renforcer les données probantes pour promouvoir et soutenir l'accès du public à des informations climatiques fiables et précises, en s'appuyant sur… en s'appuyant sur les meilleures données scientifiques disponibles, et en développant et appliquant des outils et des stratégies pour améliorer la culture climatique	National
	Direction : secrétariat Participants : Parties, Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, organisations concernées	En cours COP 36 (2031)	C.4.2 Cartographie et diffusion d'informations sur les initiatives, les outils et les bonnes pratiques visant à promouvoir et à soutenir l'accès du public à des informations climatiques fiables et précises, en tant qu'élément contribuant aux activités pertinentes du présent plan d'action, y compris les livrables/extrants C.4.1 ci-dessus et C.4.3 ci-dessous, et compte rendu à ce sujet dans les rapports de synthèse 2027 et 2029 du programme de travail de Glasgow	International
	Direction : Partis, secrétariat, organisations concernées	En cours COP 36 (2031) SB 72 (2030)	C.4.3 Organisation d'ateliers à tous les niveaux, notamment dans le cadre du Dialogue ACE 2030, afin de faciliter le partage d'informations et d'encourager l'application des bonnes pratiques, des outils et des lignes directrices relatifs à la promotion et au soutien de l'accès du public à des informations climatiques fiables et précises, fondées sur les meilleures données scientifiques disponibles.	International, régional, national
	Principaux acteurs : partis, organisations concernées	En cours COP 36 (2031)	C.4.4 Élaborer des ressources pédagogiques accessibles et multilingues, y compris des ressources rédigées en langage clair, pour différents groupes d'âge ; promouvoir des formations qui soutiennent les approches interdisciplinaires et axées sur l'action en matière d'éducation climatique ; et offrir des possibilités de perfectionnement professionnel aux éducateurs en matière d'éducation climatique.	National, infranational

Machine Translated by Google

Activité	Entité ou entités responsables	Chronologie	Livrables/résultats	Niveau de mise en œuvre
			éducation au développement durable, avec une attention particulière portée à l'égalité des sexes et à l'inclusion des personnes handicapées	
C.5 Améliorer l'accessibilité et la disponibilité du soutien financier et technique pour la mise en œuvre de l'ACE	Direction : secrétariat, organisations concernées Contributeur : national Points focaux de l'ACE, Organes constitués par la CCNUCC, entités opérationnelles de la Finance Mécanismes, institutions financières multilatérales et bilatérales, centres de collaboration régionale de la CCNUCC	En cours COP 36 (2031)	C.5.1 Recenser toutes les sources de financement disponibles pour les projets ACE et partager ces informations avec les Parties et les organisations concernées	International
	Direction : secrétariat Contributeur : national Points focaux de l'ACE, Organes constitués par la CCNUCC, entités opérationnelles de la Finance Mécanismes, institutions financières multilatérales et bilatérales, centres de collaboration régionaux de la CCNUCC, organisations concernées	SB 72 (2030)	C.5.2 Organisation et tenue d'une session d'experts sur les bonnes pratiques pour l'élaboration de propositions de projets solides pour l'ACE sur la base des résultats des ateliers relevant du livrable/résultat C.5.3 ci-dessous et pour le partage des résultats de la session d'experts avec les Parties et les organisations concernées	International
	Direction : secrétariat Contributeur : national Points focaux de l'ACE, Organes constitués par la CCNUCC, entités opérationnelles de la Finance Mécanismes, institutions financières multilatérales et bilatérales, centres de collaboration régionaux de la CCNUCC, organisations concernées	SB 66 (2027) SB 70 (2029) SB 72 (2030)	C.5.3 Organisation et tenue de trois ateliers interactifs à l'intention des représentants des Parties, des entités opérationnelles du Mécanisme financier, des organisations concernées et des institutions financières multilatérales et bilatérales, afin d'examiner les lacunes, les besoins et les solutions systémiques en vue d'améliorer l'accessibilité et la disponibilité de l'appui financier et technique à la mise en œuvre de l'ACE	International

Machine Translated by Google

Activité	Entité ou entités responsables	Chronologie	Livrables/résultats	Niveau de mise en œuvre
	Direction : secrétariat Contributeur : national Points focaux de l'ACE, Organes constitués par la CCNUCC, entités opérationnelles de la Finance Mécanismes, institutions financières multilatérales et bilatérales, centres de collaboration régionaux de la CCNUCC, organisations concernées	En cours COP 36 (2031)	C.5.4 Organiser et tenir une réunion annuelle interactive, en format virtuel ou hybride, sur l'identification des sources de soutien financier et technique pour l'élaboration de propositions de projets en vue de la mise en œuvre d'ACE	International
	Direction : secrétariat	2030	C.5.5 Élaboration de recommandations pour l'intégration des éléments de l'ACE en tant que composante des projets climatiques, en synthétisant les autres livrables/résultats des activités relevant du point C.5 du présent plan d'action et en les utilisant pour éclairer les recommandations	International
C.6 Appuyer la participation des points focaux nationaux ACE aux réunions pertinentes	Direction : secrétariat Participants : Parties, organisations concernées	En cours COP 36 (2031)	C.6.1 Apporter un soutien à la participation des points focaux nationaux ACE aux réunions et événements mandatés dans le cadre du processus de la CCNUCC, par la coordination de l'aide au voyage fournie aux points focaux nationaux ACE, sur demande et sous réserve de disponibilité. ressources	International
	Direction : secrétariat Participants : Parties, organisations concernées	Après chaque période de réunions jusqu'à la COP 36 (2031)	C.6.2 Fournir des mises à jour régulières sur le soutien aux déplacements fourni aux points focaux nationaux de l'ACE	International

un projet de décision intitulé « Plan d'action pour 2027-2031 dans le cadre du programme de travail de Glasgow » proposé au titre du point 2 f) de l'ordre du jour de la Conférence des Parties à sa trente et unième session.

b Projet de décision intitulé « Plan d'action pour 2027-2031 dans le cadre du programme de travail de Glasgow », proposé au titre du point 2 c) de l'ordre du jour de la Conférence des Parties agissant comme réunion de la Les parties à l'Accord de Paris à sa huitième session.

c FCCC/SBI/2024/20.

d Projet de décision intitulé « Plan d'action pour 2027-2031 dans le cadre du programme de travail de Glasgow » proposé au titre du point 2 f) de l'ordre du jour de la Conférence des Parties à sa trente et unième session.

e Projet de décision intitulé « Plan d'action pour 2027-2031 dans le cadre du programme de travail de Glasgow », proposé au titre du point 2 c) de l'ordre du jour de la Conférence des Parties agissant comme réunion de la Les parties à l'Accord de Paris à sa huitième session.

f Projet de décision intitulé « Plan d'action pour 2027-2031 dans le cadre du programme de travail de Glasgow » proposé au titre du point 2 f) de l'ordre du jour de la Conférence des Parties à sa trente et unième session.

g Projet de décision intitulé « Plan d'action pour 2027-2031 dans le cadre du programme de travail de Glasgow », proposé au titre du point 2 c) de l'ordre du jour de la Conférence des Parties agissant comme réunion de la Les parties à l'Accord de Paris à sa huitième session.

Machine Translated by Google

Tableau 4

Domaine prioritaire D : suivi, évaluation et rapports

Activité	Entité ou entités responsables	Chronologie	Livrables/résultats	Niveau de mise en œuvre
D.1 Renforcement du suivi, de l'évaluation, de l'apprentissage et du compte rendu relatifs à la mise en œuvre des six éléments de l'ACE	Acteurs clés : partis, experts, organisations concernées Contribution : secrétariat	En cours COP 36 (2031)	D.1.1 Favoriser la coopération et l'apprentissage entre pairs entre les Parties et les organisations concernées en matière de collecte de données ventilées par sexe, âge et handicap sur les six éléments de l'ACE, et élaborer des lignes directrices, des outils et des indicateurs pour le suivi, l'évaluation, l'apprentissage et l'établissement de rapports relatifs à la mise en œuvre de l'ACE, en mettant l'accent sur l'évaluation et la mesure des impacts des activités de l'ACE, le cas échéant	Régional, national, infranational
	Direction : secrétariat Contributeurs : organisations concernées, institutions de recherche	En cours COP 36 (2031)	D.1.2 Compiler les bonnes pratiques et les ressources en matière de suivi, d'évaluation, d'apprentissage et de communication d'informations et mettre ces informations à la disposition des Parties pour la mise en œuvre des six éléments de l'ACE et dans rendre compte des activités d'ACE sur une base volontaire et en rendre compte dans le rapport de synthèse annuel dans le cadre du programme de travail de Glasgow	International
	Direction : secrétariat Contributeurs : Parties prenantes, experts, organisations concernées, institutions de recherche	SB 68 (2028)	D.1.3 Organisation d'un dialogue d'experts sur le suivi, l'évaluation, l'Apprentissage et compte rendu relatifs à la mise en œuvre de l'ACE, les résultats du dialogue devant être inclus dans le rapport de synthèse annuel dans le cadre du programme de travail de Glasgow	International
D.2 Améliorer la compréhension de ce qui constitue une évaluation de qualité et efficace des activités ACE, le cas échéant, et rehausser le profil des activités ACE à tous les niveaux.	Principaux partis : nationaux Points focaux ACE, organisations concernées, institutions de recherche	En cours COP 36 (2031)	D.2.1 Organiser des ateliers interactifs à tous les niveaux avec des experts, les points focaux nationaux ACE, des leaders de jeunesse, des acteurs de la société civile et d'autres parties prenantes afin de discuter des moyens d'évaluer l'efficacité de la mise en œuvre de l'ACE, le cas échéant	Régional, national
	Invitation à : Fêtes Contribution : secrétariat, organisations concernées	SB 68 (2028)	D.2.2 Apports de réflexion découlant d'activités mises en œuvre dans le cadre le programme de travail de Glasgow et ce plan d'action constituent une contribution au dialogue prévu par l'activité E.4 du plan d'action de Belém pour l'égalité des sexes 2026-2034a	International, national
D.3 Appuyer l'examen par l'Organe subsidiaire chargé de la mise en œuvre du rapport de synthèse annuel au titre du programme de travail de Glasgow	Direction : secrétariat	En cours COP 36 (2031)	D.3.1 Organisation et tenue de séances d'information publiques virtuelles avant les séances des organes directeurs afin de présenter les progrès accomplis dans la mise en œuvre des activités du programme de travail de Glasgow, tels que rapportés dans le rapport de synthèse annuel ci-après.	International
	Direction : secrétariat	En cours COP 36 (2031)	D.3.2 Produire une version accessible du rapport de synthèse annuel dans le cadre du programme de travail de Glasgow, qui présente clairement les documents, les ressources et les conclusions qui y sont consignés.	International

une décision 7/CP.30, annexe.